

# Résidence « La Vallière »

7 rue abbé de la Vallière  
BP 6

56910 CARENTOIR

## LIVRET D'ACCUEIL



*L'étang du Beauché à Carentoir*

## *sommaire*

MOT D'ACCUEIL.....	3
PRESENTATION DE LA RESIDENCE.....	4
ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE .....	4
VOTRE LOGEMENT .....	5
VOTRE VIE A LA RESIDENCE.....	5 ET 6
VOTRE SECURITE .....	7
FACTURATION ET TARIFICATION.....	7
ORGANIGRAMME DE LA RÉSIDENCE.....	8
LES TARIFS.....	9
LA COMPOSITION DU CONSEIL DE VIE SOCIALE .....	10
LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE .....	11
LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES .....	ANNEXE
PERSONNES QUALIFIEES.....	ANNEXE

\*\*\*\*\*

## *Mot d'accueil*

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel de la résidence « la Vallière » (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées , EHPA) vous souhaitent la bienvenue.

Tous les moyens sont mis en œuvre pour vous offrir un séjour agréable dans un cadre sécurisant.

Cette brochure a pour mission de vous faire connaître notre résidence et de faciliter vos relations dans l'établissement.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements dont vous pourriez avoir besoin et vous remettre le contrat de séjour, la tarification ainsi que le règlement de fonctionnement qui contient l'ensemble des dispositions régissant notre institution.

Florence SIMON,  
Directrice

## *Présentation de la Résidence*

La résidence « la Vallière » a ouvert ses portes le 10 février 1975 et s'est agrandie en 1984, elle comprend 48 logements et est située à proximité de l'hôpital local et de l'E.T.A., proche du centre-bourg dans un cadre verdoyant.

Le Foyer-Logement de Carentoir est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (désigné comme suit Conseil d'Administration), Madame Catherine LAMOUR , Maire de Carentoir, en est la Présidente, Madame Florence GENOUËL, Vice-Présidente.

Madame SIMON Florence, Directrice est chargée du bon fonctionnement de l'établissement et de la coordination du personnel.

Nous vous proposons des prestations adaptées à vos besoins :

- ↪ hébergement,
- ↪ restauration,
- ↪ animations,...

## *Accueil et prise en charge*

Vous rencontrez la Directrice lors de votre inscription ou de votre admission.  
Les documents qui vous sont demandés permettent de constituer votre dossier administratif.

A votre arrivée, vous êtes accueilli par la Directrice ou l'Auxiliaire de soins qui vous conduit à votre logement , vous montre comment fonctionne le système d'alarme, vous fait part des horaires des repas au restaurant et répond aux questions que vous vous posez.

Si vous souhaitez que l'établissement prenne en charge la distribution de vos médicaments, l'auxiliaire de soins vous informe de la marche à suivre.

De même, vous faites la connaissance du veilleur ou veilleuse de nuit le premier soir.

L'A.M.P. chargée de l'accompagnement des personnes et de l'animation répond à vos interrogations sur les diverses activités internes et externes à l'établissement. Elle se tient également à votre disposition pour la prise de rendez-vous, ou pour vous renseigner sur divers documents administratifs, ou contacter vos familles ou tutelles.

# *Votre Logement*

Le Foyer-Résidence « La Vallière » dispose de 48 logements

20 logements pour personne seule

28 logements peuvent éventuellement accueillir des couples

Votre logement est constitué d'un côté séjour, un coin cuisine, une salle de bains avec WC, une penderie, une prise télévision et une prise téléphonique, la ligne téléphonique étant personnelle et à votre charge.

Vous pouvez meubler votre appartement avec votre mobilier personnel. Cependant, l'établissement peut mettre du mobilier à la disposition du Résident.

A votre arrivée, il vous sera remis la clé de votre appartement .

Un système d'appel malade permet de vous venir en aide à tout moment.

## *Votre vie à la Résidence*

### *Votre vie à la Résidence*

Vous pouvez recevoir librement la visite de vos proches.

Chaque Résident entre, sort et reçoit comme il le souhaite. En cas de retour après 22 heures, une sonnette est à votre disposition à l'entrée principale. Afin de ne pas compter vos repas pendant vos absences nous vous demandons de prévenir le personnel 48 h avant.

### *Les activités et loisirs*

Un programme hebdomadaire est affiché dans le hall d'entrée, sur lequel figure la liste des différentes activités proposées par l'Etablissement. Cependant, si vous avez une passion ou des idées d'activités à faire partager, vos propositions nous intéressent.

L'A.M.P travaille du lundi au vendredi, une équipe de onze bénévoles intervient tous les mois afin de vous faire chanter, danser et participe également aux journées spéciales « inter-structures », Fête de Noël, etc.

### *Association « Fil d'Argent »*

L'association créée le 12 décembre 2012, a pour mission les activités et les animations de l'établissement, chaque résident est adhérent d'office à son entrée, la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration lors de son assemblée générale est comprise dans les charges.

## Les repas

Le petit-déjeuner est pris dans l'appartement ou au restaurant. Dans l'appartement celui-ci peut vous être porté par votre aide à domicile si vous êtes bénéficiaire de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie).

Les repas sont pris en commun à la salle à manger : 8h 30 pour le petit-déjeuner, 12 H pour le déjeuner et 18 heures 30 pour le dîner.

En cas d'impossibilité passagère de vous rendre à la salle à manger, un plateau sera servi dans votre appartement par le personnel .

En prévenant 48 h à l'avance le personnel (avant 10 H), vous pouvez partager vos repas avec vos proches dans la salle à manger , ou dans votre studio charge à vous de venir chercher vos repas . Vos parents et amis seront toujours les bienvenus.

## Le courrier

le courrier et les journaux sont déposés tous les jours à midi à votre place dans le restaurant

Pour les envois, une boîte à lettres est à votre disposition à l'accueil le courrier part tous les jours vers 9 h.

## L'entretien

Le ménage de votre appartement est à votre charge . Vous pouvez choisir de le faire seul ou de faire appel à une aide à domicile de l'ADMR ( APA ou caisse de retraite ou Aide Sociale). Pour les personnes qui assument seules l'entretien de leur logement, ou dans certains cas de prise en charge par l'APA ou autres, le personnel de l'établissement passe toutes les trois semaines afin d'assurer un entretien complet de l'appartement.

L'entretien du linge plat (draps, taies, serviettes toilette et de table) est pris en charge par l'établissement. Par contre pour le linge personnel celui-ci peut également être entretenu par l'établissement moyennant un montant forfaitaire mensuel fixé par le Conseil d'Administration, et doit obligatoirement être marqué à votre nom.

## Le culte

L'Etablissement accueille une cérémonie religieuse un vendredi tous les quinze jours en alternance avec l'hôpital local.

## *Votre sécurité*

Une assurance couvrant votre responsabilité civile et les risques locatifs en incendie, dégâts des eaux vous est demandée.

Pour les téléviseurs de plus de 5 ans un certificat de révision de la part de votre vendeur est nécessaire.

Le personnel reçoit une formation sécurité incendie une fois par an

En cas d'incendie, il est conseillé de :

- ↳ **garder son sang-froid,**
- ↳ **se coucher au sol en attendant l'arrivée du personnel, la fumée étant moins dense au ras du sol.**

Le Personnel suit régulièrement des formations (gestion du stress, prise en charge de la personne désorientée, manutention des personnes etc.) afin de répondre à vos interrogations et pour assurer votre bien-être le mieux possible.

## *Facturation et tarification*

Le paiement des frais de séjour s'effectue mensuellement à terme échu, par prélèvement automatique. Le comptable de l'établissement est le Comptable Public.

En fonction de vos ressources, des aides peuvent vous être accordées :

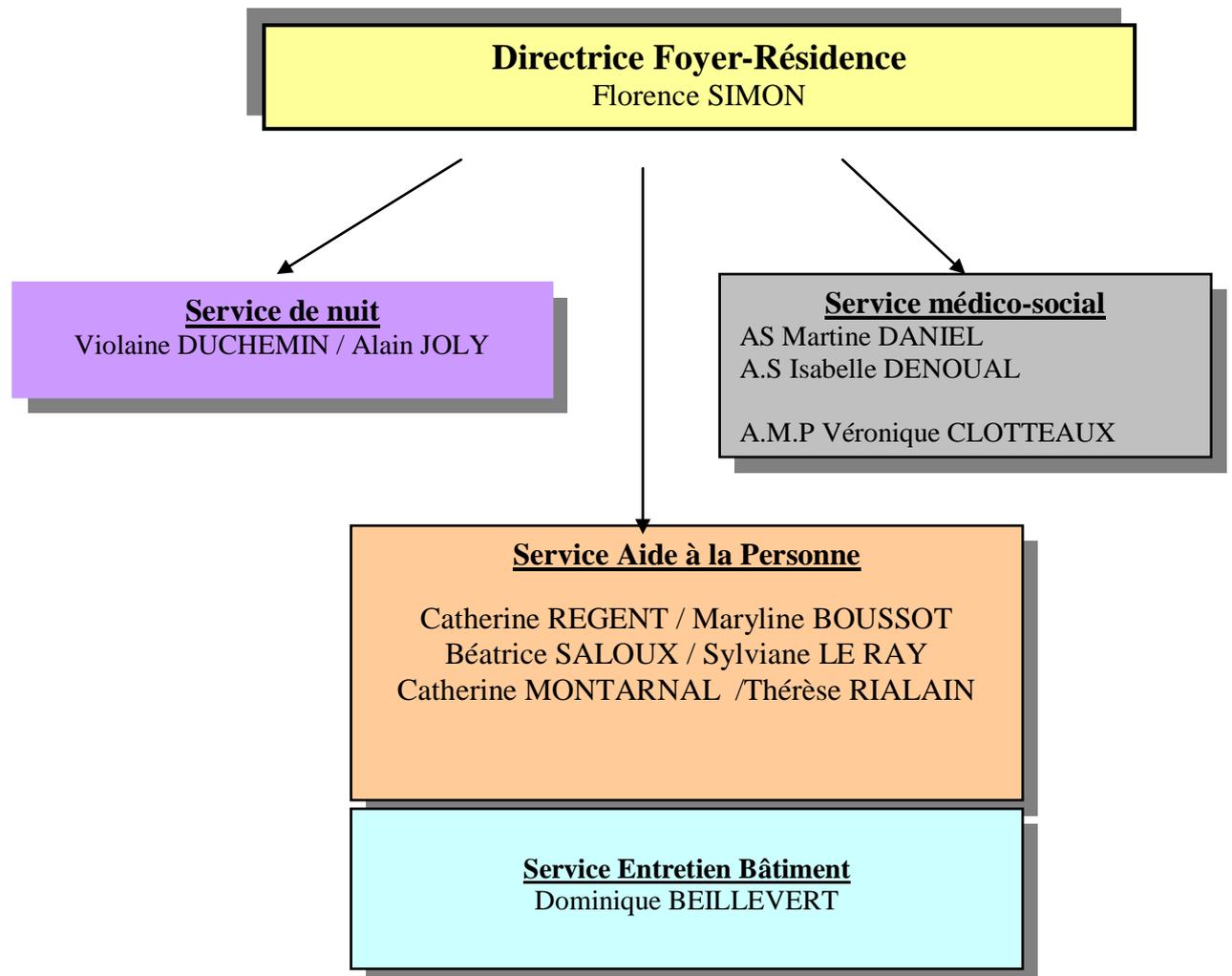
- ↳ pour le loyer, l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L) versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou la MSA.
- ↳ pour les repas : l'Aide Sociale versée par le Département (récupérée sur successions).

En cas d'absence hors hospitalisation , il est facturé une participation sur frais fixe par repas, (frais qui représentent la part personnel, amortissement matériel, eau, électricité).

Pour les hospitalisations, un délai de 35 jours sans participation est accordé par année civile , à partir du 36ème jour une participation aux frais de fonctionnement correspondant à 37 % de la journée alimentaire est appliquée. (Voir tarifs page 9).

# ORGANIGRAMME DE LA RÉSIDENTE

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



## TARIFS 2015

	BAT A ET B		BAT A ET B	
	1 personne	Couple/ par personne	15 A 16A 31 et 32	5 B 12 B
<b>Loyer</b>	429	322	322	322
<b>Charges</b>	307	256	320	320
<b>Repas (sur une base de 30 jours) :</b>				
Déjeuner 7.88€	236.40	236.40	236.40	236.40
Petit-déjeuner + dîner 7.88 €	236.40	236.40	236.40	236.40
Petit-déjeuner sans dîner 3.10 €				
Repas invité 13.50 €				
Lessive linge personnel 35 €				
Participation frais fonctionnement après 35 jours d'absence (hospitalisation, vacances) 5.83 €/jour				
<b>Total avec 60 repas</b>	<b>1208.80</b>	<b>1050.80</b>	<b>1114.80</b>	<b>1114.80</b>
<b>Total avec 60 repas + lessive</b>	<b>1243.80</b>	<b>1085.80</b>	<b>1149.80</b>	<b>1149.80</b>
<b>Participation frais fixes si absence 3.14 € par repas</b>				
<b>CAUTION</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>

\*\*\*\*\*

TARIF DEPENDANCE	PAR JOUR
GIR 2	23.58
GIR 3	18.53
GIR 4	11.79

# *Conseil de la Vie Sociale*

Constitué le 17 avril 2007, le Conseil de Vie Sociale a pour mission de donner son avis et peut faire des propositions sur tout ce qui concerne :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement
- Les activités de l'établissement, l'animation socioculturelle
- L'ensemble des projets de travaux et d'équipements
- La nature et le prix des services rendus par l'établissement
- L'affectation des locaux
- L'entretien des locaux
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture

Le Conseil de Vie sociale doit être informé de la suite donnée aux avis et aux propositions qu'il a pu émettre

Il est composé de 10 membres, élus pour une durée de 3 ans, renouvelable, il se réunit au minimum 3 fois par an.

## COMPOSITION

- Collège des Usagers :  
Madame Yvonne ASTRUC  
Madame Marie-Joseph POIRIER  
Madame Léonie RIALLIN (Présidente)
  
- Collège des Familles :  
Monsieur Jean-Pierre ASTRUC  
Monsieur Patrick ROYER
  
- Collège du personnel :  
Madame Maryline BOUSSOT  
Madame Isabelle DENOUAL
  
- Collège du Gestionnaire :  
Madame Jacqueline BARRE  
Madame Ghislaine GICQUEAUX

La Directrice de l'établissement participe aux réunions avec voix consultative, elle peut se faire représenter.

## SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le Foyer-Résidence « la Vallière » est situé proche du bourg de Carentoir, près de l'ETA et du Centre Hospitalier, entouré d'espaces verts où les résidents peuvent se promener en toute sécurité, deux étangs offrent un lieu de promenade et de pêche ou de pique-nique agréable.

La médiathèque, située à 150 m, propose gracieusement aux résidents de l'établissement d'emprunter des livres et revues.

L'ADMR, l'association du service à domicile également située à 150 m peut, sous certaines conditions, mettre une aide à domicile à disposition des personnes qui le désirent.

Carentoir se situe à 60 kms de Vannes et Rennes, à 21 kms de Redon et 10 kms de Guer.



Résidence la Vallière BP 6 , 7 rue Abbé de la Vallière 56910 CARENTOIR 0299088383  
[Foyer.logement.carentoir@wanadoo.fr](mailto:Foyer.logement.carentoir@wanadoo.fr) [www.omega56.fr](http://www.omega56.fr)